



BIENVENUE À ANNECY BADMINTON CLUB !

Règlement intérieur – saison 2025/2026

Label : L'école de badminton est reconnue par la Fédération Française de Badminton et bénéficie d'un Label 4 étoiles.

1) INSCRIPTION AU CLUB

- La saison d'Anancy Badminton Club débute le **1^{er} septembre 2025** et se termine le **vendredi 3 juillet 2026**.
- Chaque joueur doit s'acquitter d'une cotisation comprenant l'adhésion à l'ABC 74, la licence FFBAD ainsi qu'une assurance.
- 1 séance d'essai couverte par une assurance spécifique contractée par l'ABC 74 est admise pour les nouveaux arrivants. Au-delà, cette assurance ne pourra pas prendre en charge un éventuel accident.
- Il n'est plus obligatoire de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du badminton à la première prise de licence ou lors d'un renouvellement.
- Tout comme pour les mineurs, les adultes devront, toutefois, renseigner un questionnaire de santé sur le formulaire d'inscription. Si l'une des questions donne lieu à une réponse positive, un certificat médical datant de moins de 6 mois devra être fourni.
- Tout dossier incomplet ne sera pas accepté et ne pourra donner lieu à l'inscription au club.
- Le dossier d'inscription est à remplir en ligne sur [MyFFBad](https://adherer.ffbad.club/ABC74) (renouvellement de licence) ou par ce lien <https://adherer.ffbad.club/ABC74> (nouvelle licence)
- Les jeunes bénéficiant de la **carte pass'région** délivrée par la Région Rhône-Alpes peuvent bénéficier d'une réduction de 30 € sur le montant de l'adhésion. La photocopie de la carte **ainsi que le code à 4 chiffres permettant le débit de la carte** doivent alors être jointe au dossier d'inscription.
- Les jeunes âgés de 6 à 17 ans (au 30 juin 2025) bénéficiant du **Pass'Sport**, se voient délivrer une aide de l'état de 70 € sur l'adhésion au club. Cette aide concerne les bénéficiaires de l'allocation scolaire pour la rentrée 2025, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 30 ans). Les familles concernées seront destinataires courant août d'un courrier de l'état leur accordant le bénéfice de ce Pass'Sport. **Cet avantage est valable jusqu'au 31 décembre 2025.**
- Le club étant conventionné avec la ville d'Anancy, il est possible de bénéficier de **chèque loisirs**. Le chèque loisirs s'applique à toute catégorie d'âge. Il suffit d'aller en mairie pour récupérer un coupon à délivrer au club. Le montant du coupon dépend du quotient familial. Il est de 70€ (QF < 650€) ou de 30€ (QF entre 651 et 1200€). La validation du dossier se fera à la réception du coupon à l'adresse suivante : ABC74 – 11 Bis rue du Bel Air – 74000 ANNECY

- Le COUPON SPORT délivré par l'ANCV d'un montant de 10,15 ou 20 € est accepté, il devra être renseigné sur le formulaire tout comme les autres réductions et la validation du dossier se fera à la réception de ce chèque à l'adresse indiquée ci-dessus. Ce chèque étant nominatif, il ne peut être déduit sur un autre dossier que le vôtre.
Ils sont valables 2 ans à compter de leur émission. Pour des coupons sport émis en 2024, ils seront utilisables jusqu'au 31 décembre 2026.
- Le club communique tout au long de l'année et peut être amené à prendre des photos de ses adhérents pouvant être diffusées sur ses supports de communication. Tout adhérent refusant cette diffusion est prié de se faire connaître par mail auprès du club contact@abc74.org

2) RÉTRACTATION SUR L'ADHÉSION

Aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison sauf cas exceptionnel (maladie, accident, mutation professionnelle ou étudiante imprévue) sur présentation d'un certificat médical ou de tout autre justificatif probant. Un congé maternité ne donne pas droit à remboursement.
Dans tous les cas, les frais de licence fédérale ne sont pas remboursables.

3) FONCTIONNEMENT DES CRÉNEAUX DE JEU

Les plannings des créneaux de jeu adultes et jeunes sont consultables sur le site du club.
Ils peuvent être amenés à subir quelques perturbations, notamment lors des vacances scolaires. Les adhérents sont alors prévenus par mail et via le site internet du club.

Les gymnases sont fermés les jours fériés et le lundi de pentecôte.

1. Responsables de créneaux :

Sur chaque créneau loisirs, un responsable bénévole du club est présent pour renseigner, conseiller, veiller au bon déroulement du créneau et éventuellement proposer quelques animations.

Les créneaux jeunes sont tenus par l'entraîneur DESJEPS salarié du club ou par des bénévoles formés ou en cours de formation.

2. Accès aux créneaux :

Afin de pouvoir accéder aux courts de badminton, vous devez **OBLIGATOIREMENT** présenter votre carte aux responsables bénévoles du club dès votre arrivée. A défaut, les encadrants seront légitimes à vous refuser l'accès aux terrains.

Les créneaux loisirs sont ouverts à partir de la catégorie « junior », les jeunes ayant déjà des créneaux qui leur sont réservés.

Les joueurs compétiteurs n'ont pas accès aux créneaux loisir.

Le nombre de joueurs par créneau dépend de la capacité du gymnase. Il est fixé à (nombre de terrains + 2) x4. Soit pour un gymnase à 5 terrains : 28 joueurs, un gymnase à 7 terrains : 36 joueurs.

Au-delà de ce nombre et/ou en l'absence de votre carte d'adhérent(e), l'accès aux courts vous sera refusé.

En cas de forte affluence, un joueur ne peut enchaîner 2 créneaux qui se succèdent. L'accès aux terrains de jeu est strictement interdit avant l'heure de début du créneau.

3. Tenue et matériel du joueur :

Chaque joueur doit venir aux séances en tenue de sport (short / chaussures de salle).

Une raquette pourra vous être prêtée pour la séance d'essai. Il convient ensuite que vous vous équipiez.

Adressez-vous aux responsables de créneaux si vous souhaitez un conseil.

Pour les créneaux loisir, des volants en plastique sont mis à disposition des joueurs dans chaque gymnase.

Ils doivent être restitués en fin de séance. Les volants plumes sont à la charge des joueurs.

Toutes les informations concernant le partenariat du club et la vente de matériel sont précisées dans le règlement « matériel et équipement ».

4. Déroulement des créneaux :

Le montage et rangement des terrains sont à la charge de tous les joueurs présents sur le créneau.

Les jours de forte affluence et en particulier si des joueurs(euses) attendent sur le bord des terrains, les joueurs doivent :

- ✓ Commencer les matchs rapidement (par exemple ne pas faire un échauffement de 20 minutes avant le match)
- ✓ Ne pas enchaîner 2 matchs à la suite
- ✓ Laisser en priorité la place aux joueurs(euses) qui étaient en attente (il ne suffit pas de changer de terrain)

5. Fonctionnement des gymnases :

Dans chaque gymnase, les joueurs ont à leur disposition le plateau sportif (les terrains de jeu) et les douches et vestiaires. Ils ne doivent pas utiliser le matériel ou les espaces qui ne sont pas dédiés au badminton (mur d'escalade, dojo...)

- ✓ Plateau sportif : Il doit être libéré à l'heure exacte de fin du créneau (y compris le matériel rangé, les volants ramassés, les sacs des joueurs enlevés).
- ✓ Douches et vestiaires : Ces espaces doivent être tenus propres et être libérés 20 minutes maximum après la fin du créneau.

Ces consignes sont à respecter scrupuleusement, notamment pour les derniers créneaux de la journée (20h/22h). Le plateau doit être libéré à 22h dernier délai (quel que soit le nombre de points qui restent) et le gymnase (douches, vestiaires et hall) pour 22h20 dernier délai.

Enfin plus généralement, les joueurs sont tenus de se conformer aux prescriptions et consignes des gardiens.

L'esprit des créneaux doit rester celui de la convivialité, de la sportivité et de l'amusement.

Cas des joueurs mineurs du club : Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau les aura pris sous sa responsabilité. Les parents devront s'assurer de la présence de l'encadrant avant de laisser leurs enfants et respecter les horaires de fin de créneau pour récupérer leurs enfants.

En cas de non-respect de ce règlement intérieur, un joueur pourra, après avertissement, être radié du club sans que cela ne donne lieu au remboursement de son adhésion.

L'adhésion à Annecy Badminton club vaut acceptation de ce présent règlement ainsi que ceux spécifiques liés à la compétition, aux jeunes ou au matériel et à l'équipement.

Pour la saison 2025-2026, le club organisera de nombreux évènements. Vous trouverez le calendrier de la saison sur le site.

LE CLUB A TOUJOURS BESOIN DE BÉNÉVOLES SUR CES DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS, N'HÉSITÉZ PAS A VENIR INTÉGRER L'ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES OU SOUMETTRE VOS IDÉES.

Stéphanie FLEURY (secrétaire salarié) :
secretariat@abc74.org
07 81 71 66 60

CLUB AFFILIÉ A LA FEDERATION FRANCAISE DE BADMINTON n°74 S 953

N° SIRET : 492 277 066 000 14

ANNECY BADMINTON CLUB
11 bis, rue du Bel Air - 74 000 ANNECY
contact@abc74.org • www.abc74.org